



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 9 mars 2018

Communiqué de presse

Le secteur de la pêche avance !

Du 19 au 23 février, la direction de la Mer de la Martinique a organisé une session de validation des acquis de l'expérience professionnelle maritime. Parmi les 60 candidats, 40 marins-pêcheurs ont été évalués par le jury, présidé par le professeur général de l'enseignement maritime Pierre DENIS et composé de marins professionnels, d'officiers des affaires maritimes et des professeurs de l'École de formation maritime et aquacole de La Trinité.

Les résultats ont été excellents avec : l'attribution de près de quarante certificats d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP), de trois brevets de capitaine 200 pêche ainsi que d'un brevet de patron de pêche. D'autres titres, comme des certificats de matelot pont, brevets de capitaine 200, capitaine 200 voile, capitaine 500 et mécanicien 750 kW ont également été attribués.

Du 26 au 2 mars, une délégation importante de l'URSSAF Poitou-Charentes (depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion du recouvrement de la cotisation d'allocation familiale et contributions - [CSG-CRDS](#), [Fnal](#), versement transport, formation professionnelle, forfait social...- dues par les marins de métropole et des départements d'Outre-mer, est confiée à l'[URSSAF](#) Poitou-Charentes) et de l'ACOSS (Caisse nationale du réseau des URSSAF) s'est rendue à la Martinique et a reçu dans les locaux du Comité des pêches près de 200 entreprises de pêche afin d'étudier leur situation (endettement) et débloquer les situations conflictuelles. A cette occasion, la directrice, Mme CHABAUDIE, a annoncé la représentation de l'URSSAF et de l'Établissement national des Invalides de la Marine (ENIM) en Martinique par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS). L'ENIM qui perçoit les charges sociales des patrons et salariés des entreprises de pêche est la caisse d'assurance maladie et vieillesse des marins. **La venue de cette délégation qui avait été annoncée par Annick GIRARDIN lors de son déplacement sur le port de Trois Rivières en décembre dernier, a permis de renouer les liens entre pêcheurs et l'URSSAF et permettra d'envisager désormais leurs relations dans un climat de confiance.**

Ce faisant les pêcheurs martiniquais manifestent leur volonté de s'inscrire résolument dans une démarche de professionnalisation. Ils démontrent aussi leur confiance dans l'avenir pour cette profession de passionnés, vitale à la Martinique.

Contact : Laurie HEC, Direction de la Mer

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972